



# PRÉFET DE VAUCLUSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 30 mars 2024

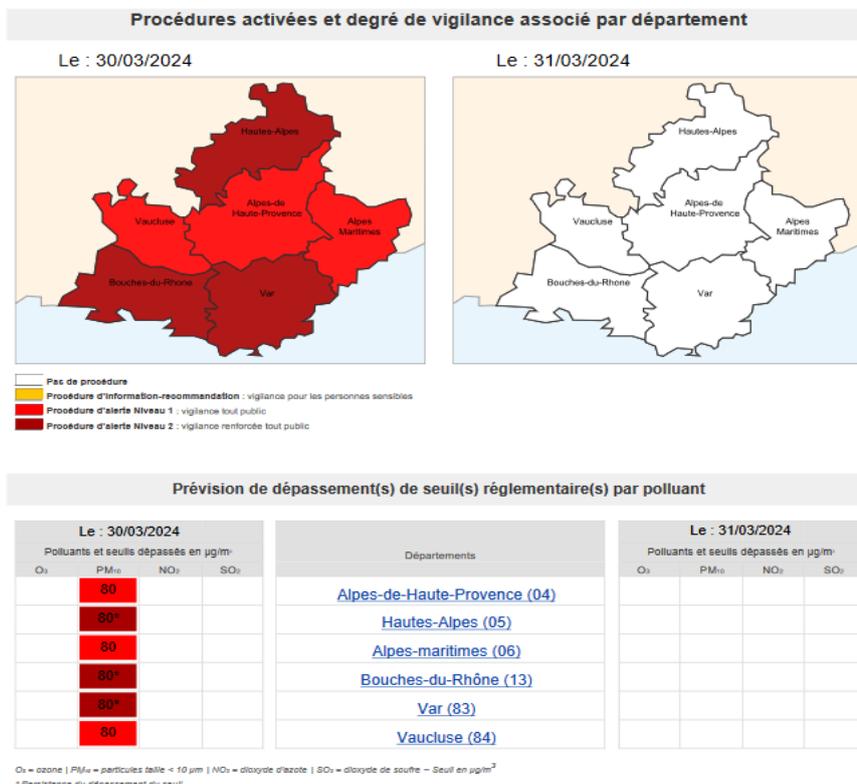
## Pollution de l'air aux poussières désertiques - Alerte de niveau 1 Dépassement du seuil d'alerte

Une importante masse d'air chargée en poussières désertiques a impacté hier la région. Les procédures n'ont pas été déclenchées hier, en raison de la sous-estimation de l'ampleur du phénomène par les outils de modélisation.

Compte tenu des dépassements des niveaux d'alerte (80µg/m<sup>3</sup>) observés hier sur les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes et le Var et des niveaux d'information-recommandations (50µg/m<sup>3</sup>) observés hier sur le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et les Alpes-de-Haute Provence, le préfet de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air par pour la journée du samedi 30 mars 2024.

Pour **aujourd'hui**, l'alerte de niveau 1 est déclenchée pour risque dépassement du niveau d'alerte et persistance dépassement du niveau d'information-recommandations pour le **Vaucluse**.

Demain, la pluie est attendue sur toute la région et devrait permettre de lessiver l'atmosphère des particules désertiques



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) @prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON

En complément des renforcements de contrôles de la procédure d'information et de recommandation, le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des **mesures d'urgence** suivantes :

- **Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales** autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h ;
- Mise en œuvre des prescriptions particulières de niveau 1 prévues dans les autorisations d'exploitation des ICPE.
- Raccordement électrique à quai des bateaux fluviaux en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués (dans la limite des installations disponibles).
- Suspension de l'utilisation d'appareils de combustion de biomasse non performants ou groupes électrogènes.
- Report des travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture...)
- Maîtrise de la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation).
- Respect de l'interdiction des brûlages à l'air libre des déchets verts.
- Suspension de la pratique de l'écobuage et des opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles.
- Report des épandages de fertilisants minéraux et organiques.

**En fonction de l'évolution de l'épisode de pollution, des mesures complémentaires pourraient être déclenchées. Un communiqué de presse spécifique sera dans ce cas diffusé.**

*La procédure d'alerte est assortie des **recommandations sanitaires et de comportement** suivantes :*

**Pour protéger votre santé :**

- Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

**Pour aider à améliorer la qualité de l'air :**

- Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
- Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
- Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
- Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

**Pour toute information complémentaire sur :**

- l'évolution du pic de pollution : <https://www.atmosud.org>
- les recommandations sanitaires et comportementales : <https://www.ars.sante.fr>

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84  
[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON